

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 juin 2017 à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-06-532 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 juin 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.11 CLD Vaudreuil-Soulanges / Dîner-conférence / Achat de billets
- 15.6 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 5 juin 2017 ainsi que séance extraordinaire du 12 juin 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2016
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.5 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2017
 - 4.6 Nourri-Source La Presqu'île / Défi allaitement / Aide financière
 - 4.8 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.9 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière
 - 4.11 CLD Vaudreuil-Soulanges / Dîner-conférence / Achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 3673, route Harwood / Autorisation de signature
 - 5.2 Acquisition / Lot projeté 6 100 967 / Partie de la rue Phil-Goyette / Autorisation de signature
 - 5.3 Acquisition / Lots 5 908 974 et 5 908 975 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Débarcadère pour autobus et voie cyclable / Entente

- 5.4 Expropriation / Lot 1 545 688 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238144-1506
 - 5.6 Compensation de milieux humides / Cession et servitude de non-construction à des fins de conservation / Lot projeté 5 591 967 / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 6. Finances et trésorerie**
- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 2 juin 2017
 - 6.2 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2016
 - 6.3 Affectation / Surplus accumulé non affecté
- 7. Ressources humaines**
- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Agente de bureau 2
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 9.1 Financement / Tableau intelligent
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 11.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi des Lions du Lac St-Louis / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-40 / Location d'un camion échelle-panier pour le Service de sécurité incendie
- 13. Travaux publics**
- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 15.1 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728
 - 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731
 - 15.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-31 / Entrepreneur général / Travaux de construction de deux réservoirs pour le Service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière
 - 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737
 - 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1737.01 / Travaux de planage et pavage / Partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes de la rue Leclerc à l'avenue Marc-Aurèle-Fortin
 - 15.6 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

16. Urbanisme

- 16.1 Règlement de contrôle intérimaire n° 102 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification / Retrait des lots 1 543 872, 1 544 235 et 1 544 337 / Secteur avenue André-Chartrand – autoroute 20 – route De Lotbinière
- 16.2 Ratification / Lotissement / Versement d'une somme d'argent en lieu et place de cession de terrains pour fins de parcs et espaces verts

17. Environnement

- 17.1 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Étude et inventaire archéologique / Aide financière additionnelle

18. Réglementation

- 18.1 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan
- 18.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Héту / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16
- 18.4 Adoption avec changements / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau Quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau Quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.11 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 18.14 Adoption / Règlement n° 1694-16 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions d'arrêt et de stationnement / Rues des Alouettes, du Canari et du Cardinal
- 18.15 Avis de motion / Règlement n° 2005-08 / Fonds de roulement

19. **Direction générale**
19.1 Autorisations de la direction générale
20. **Période de questions – Élus**
21. **Période de questions – Assistance**
22. **Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

17-06-533 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 5 juin 2017;
- séance ordinaire du 5 juin 2017;
- séance extraordinaire du 12 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-534 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2016

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA.

20 h 39 – Suspension de la séance

20 h 44 – Reprise de la séance

17-06-535 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-06-536 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Réналd Gabriele soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-537 Nourri-Source La Presqu'île / Défi allaitement / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Nourri-Source La Presqu'île dans le cadre du défi allaitement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 390 \$ soit versé à Nourri-Source La Presqu'île dans le cadre de la tenue du défi allaitement qui aura lieu le 30 septembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-06-538 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) /
Tournoi de golf 2017 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la CCIVS à titre de commandite « Birdie » pour son tournoi de golf qui se tiendra le 23 août 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-539 Centre Notre-Dame de Fatima / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre Notre-Dame de Fatima;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame de Fatima à titre d'aide financière;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-540 CLD Vaudreuil-Soulanges / Dîner-conférence / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner-conférence « L'importance de l'engagement du Canada sur la scène internationale » avec Marc-André Blanchard, Ambassadeur et Représentant permanent du Canada auprès des Nations-Unis, organisé par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 378 \$ soit versé au CLD Vaudreuil-Soulanges pour une table de six personnes lors du dîner-conférence « L'importance de l'engagement du Canada sur la scène internationale » qui se tiendra le 20 juin 2017 au Club Summerlea;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-06-541 Intervention / Servitude de passage et de stationnement /
3673, route Harwood / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les besoins en espaces de stationnement pour desservir le commerce situé au 3673, route Harwood sis sur le lot 1 830 715;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2.16.1.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit la possibilité d'aménager des espaces de stationnement supplémentaires sur un terrain situé à moins de 150 mètres et dans la zone permettant le même usage à condition que la Ville soit partie intervenante à l'entente notariée;

CONSIDÉRANT la demande de 9343-3373 Québec inc., propriétaire du lot 1 830 711, concernant l'aménagement de 24 cases de stationnement afin de desservir le lot 1 830 715;

CONSIDÉRANT qu'un acte de servitude de stationnement et passage réciproque entre les lots 1 830 711 et 1 830 715 doit être publié, le tout aux fins de satisfaire aux conditions prévues à l'article 2.2.16.1.1.1 du Règlement de zonage n° 1275;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage et de stationnement réciproque à intervenir sur les lots 1 830 711 et 1 830 715 appartenant respectivement à 9343-3373 Québec inc. et 9135-8564 Québec inc.

« ADOPTÉE »

17-06-542 Acquisition / Lot projeté 6 100 967 / Partie de la rue Phil-Goyette / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le plan directeur du prolongement de la rue Phil-Goyette permettant d'assurer une connectivité entre les rues Maurice-Richard et Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier n° T15528-12-22, portant la minute 16981, en date du 25 avril 2017, montrant l'implantation du prolongement de ladite rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot projeté 6 100 967 d'une superficie de 2 527,6 mètres carrés afin de procéder aux travaux de prolongement de la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que le propriétaire consent à sa cession à titre gratuit en faveur de la Ville, et ce, suivant une lettre datée du 18 mai 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot projeté 6 100 967, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-06-543 Acquisition / Lots 5 908 974 et 5 908 975 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Débarcadère pour autobus et voie cyclable / Entente

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-540 prévoyant l'acquisition des lots 5 908 974 et 5 908 975, le tout dans le cadre du projet d'implantation d'un débarcadère pour autobus et d'une voie cyclable sur une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes complétant la voie cyclable actuelle sise entre l'avenue Saint-Charles et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que le propriétaire desdits lots consent à leur cession en faveur de la Ville pour un montant de 17 600 \$ sur la base du rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, daté du 20 juin 2016, le tout suivant une lettre de consentement datée du 11 octobre 2016, plus les honoraires légaux pour un montant total de 2 355 \$, plus les taxes applicables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire ou le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à rembourser le coût relatif à la confection d'un nouveau certificat de localisation sur présentation de pièces justificatives;

QUE l'acquisition ainsi que le remboursement des honoraires légaux et des frais du certificat de localisation soient financés par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice et sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-544 Expropriation / Lot 1 545 688 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238144-1506

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-523 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 1 545 688;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-238144-1506;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 242 400 \$, plus les intérêts au taux légal de 5 % l'an depuis le 16 février 2016 à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant, dommages, troubles et inconvénients;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-238144-1506, pour un montant total en capital, frais et dommages de 242 400 \$, plus les intérêts au taux légal de 5 % l'an depuis le 16 février 2016, dont la somme de 140 700 \$ a été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois le 25 janvier 2016 à titre d'indemnité provisionnelle en l'instance 760-05-005721-160;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement hors cour dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 101 700 \$, plus les intérêts au taux légal de 5 % l'an depuis le 16 février 2016 au moment opportun sur demande de la greffière adjointe, pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-545 Compensation de milieux humides / Cession et servitude de non-construction à des fins de conservation / Lot projeté 5 591 967 / Projet « Ravin Boisé » – phase 1

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1701 prévoyant une entente avec le promoteur Ravin Boisé S.E.C. pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » – phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'ensemble de ce projet nécessite la destruction de 24 600 mètres de milieux humides (marais et marécages);

CONSIDÉRANT les résolutions 17-03-186 et 17-05-401 acceptant le lotissement et cession de terrains pour fins de parcs, d'espaces naturels et de conservation de la phase 1 du projet « Ravin Boisé »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville accepte la cession du lot projeté 5 591 967 d'une superficie de 71 000 mètres carrés puisqu'il est constitué pour grande partie de milieux humides, de grande importance pour l'équilibre écologique dans ce secteur de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été émis au promoteur Ravin Boisé S.E.C. en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* le 22 décembre 2015, conditionnellement à ce qu'une servitude de non-construction à des fins de conservation soit publiée sur ledit lot de façon à préserver le caractère naturel de conservation du fonds à perpétuité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la cession par le promoteur Ravin Boisé S.E.C. du lot 5 591 967, à titre gratuit, d'une superficie de 71 000 mètres carrés, le tout aux fins de compensation pour perte de milieux humides et dans le but d'assurer le maintien de la diversité biologique de l'écosystème du Ravin Boisé;

QUE ledit lot soit grevé d'une servitude de non-construction en faveur des lots prévus pour l'ensemble du projet;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession et de servitude ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution, le tout suivant le dépôt du lot 5 591 967 au Registre foncier du Québec.

« ADOPTÉE »

17-06-546 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 2 juin 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 2 juin 2017 totalisant un montant de 4 054 077,72 \$.

17-06-547 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2016;

QUE le rapport financier 2016 soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-06-548 Affectation / Surplus accumulé non affecté

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER, en provenance du surplus accumulé non affecté, une somme de 6 500 000 \$ au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-549 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 8 juin 2017.

« ADOPTÉE »

**17-06-550 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche /
Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 15 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Sylvie Lamer à titre d'agente de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 20 juin 2017, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7, échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur ;

QU'il est entendu que M^{me} Lamer est réputée avoir complété la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 4.21 – « promotion » de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur ;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Lamer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-551 Financement / Tableau intelligent

CONSIDÉRANT que la Ville doit se doter d'un tableau intelligent pour une salle de réunion de l'hôtel de Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 12 833,51 \$, incluant les taxes applicables, pour l'acquisition d'un tableau intelligent;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-06-552 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Tournoi des Lions du
Lac St-Louis / Aide financière**

CONSIDÉRANT que Audrey-Maude Sagala, Laurie Cyr et Emilie Martin sont des athlètes d'âge mineur membres des Lions du Lac St-Louis U12 AA et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus participeront au tournoi des lions du Lac St-Louis du 23 au 25 juin 2017 au Parc Michel Martin à l'île Perrot accueillant des équipes ontariennes et québécoises;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas de catégorie AA;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île après entente avec le service des loisirs et de la culture à titre d'aide financière pour Audrey-Maude Sagala, Laurie Cyr et Emilie Martin dans le cadre de leur participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE ce montant sera versé sur présentation de preuves de participation à l'événement susdit;

QUE la preuve du versement aux participantes soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-553 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-40 / Location d'un camion échelle-panier pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la location d'un camion échelle-panier pour le service de sécurité incendie, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 30 mai 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-40;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac (Québec), J0G 1M0, pour la location d'un camion échelle-panier, marque E-One, modèle RM 95 Platform, année 1994 pour le service de sécurité incendie, et ce, pour un prix unitaire de 4 200 \$ par mois, excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-40;

QUE le contrat soit adjugé pour une période couvrant les besoins en location pour un tel camion du service de sécurité incendie;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'un camion échelle-panier pour le service de sécurité incendie et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-554 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques - secteur urbain, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-37;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6 pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques - secteur urbain, et ce, pour un montant de 2 246 738,81 \$, incluant les taxes applicables, pour une saison, soit la saison 2017-2018, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-37;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour trois saisons, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 avec une possibilité de deux saisons optionnelles renouvelables une à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques - secteur urbain et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-555 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-438 par laquelle la Ville acceptait la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT la correspondance de La Compagnie Meloche datée du 5 juin 2017 à l'effet que celle-ci a été acquise par Sintra inc. le 29 mai 2017 devenant Meloche, Division de Sintra;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 2.2 des clauses du devis normalisé NQ 1809-900 faisant partie intégrante du devis d'appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03;

CONSIDÉRANT que Meloche, Division de Sintra est tenue aux mêmes obligations que La Compagnie Meloche inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 à Meloche, division de Sintra soit acceptée;

ET QUE soient ratifiés les paiements effectués depuis l'avis de cession.

« ADOPTÉE »

17-06-556 **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires desservant le secteur du boulevard de la Gare – appel d'offres n° 401-110-16-R1737.01 » totalisant un montant de 4 250 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-557 **Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-31 / Entrepreneur général / Travaux de construction de deux réservoirs pour le Service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction de deux réservoirs pour le Service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière – appel d'offres n° 401-110-16-31 » totalisant un montant de 756 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cet ordre de changement ainsi que les subséquents, s'il y a lieu, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis

« ADOPTÉE »

17-06-558 **Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement de l'avenue de la Fabrique, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 12 juin 2017 immédiatement à 11 h ;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-17-34;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Fabrique, et ce, pour un montant de 278 509 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-34, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1737.

« ADOPTÉE »

17-06-559 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1737.01 / Travaux de planage et pavage / Partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes de la rue Leclerc à l'avenue Marc-Aurèle-Fortin

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de planage et pavage d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes de la rue Leclerc à l'avenue Marc-Aurèle-Fortin, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juin 2017 immédiatement à 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-17-R1737.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sintra inc., 4984, place de la Savane, Montréal (Québec), H4P 2M9, pour les travaux de planage et pavage d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes de la rue Leclerc à l'avenue Marc-Aurèle-Fortin, et ce, pour un montant de 458 605,62 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1737.01, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1737.

« ADOPTÉE »

17-06-560 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pulvérisation et de pavage sur une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier – appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 198 006,47 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-561 Règlement de contrôle intérimaire n° 102 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification / Retrait des lots 1 543 872, 1 544 235 et 1 544 337 / Secteur avenue André-Chartrand – autoroute 20 – route De Lotbinière

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-074 demandant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier son Règlement de contrôle intérimaire n° 102 pour le secteur avenue André-Chartrand – autoroute 20 – route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but notamment de protéger le corridor et les abords de l'autoroute 30 ainsi que ceux de l'avenue André-Chartrand/autoroute 20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges et que par conséquent les lots 1 543 872, 1 544 337 et 1 544 235 font partie de ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que le développement des lots 1 543 872, 1 544 337 et 1 544 235 ne nuirait pas au tracé du corridor de la future autoroute 20;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit réitérée la demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de qu'elle modifie à nouveau le Règlement de contrôle intérimaire n° 102 afin de retirer les lots 1 543 872, 1 544 337 et 1 544 235 de son aire d'application.

« ADOPTÉE »

17-06-562 Ratification / Lotissement / Versement d'une somme d'argent en lieu et place de cession de terrains pour fins de parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 prévoit que le Conseil municipal décide de cette question;

CONSIDÉRANT que dans tous les cas d'acceptation d'une contribution sous forme de terrain le Conseil a adopté une résolution l'autorisant;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ratifier l'ensemble des versements fait en 2016 et 2017 dans le cadre de l'application des dispositions ayant trait aux frais de parcs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiés les versements faits à la Ville de janvier 2016 à mars 2017 aux fins de satisfaire à la condition prévue à l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273, lesquels apparaissent à la liste produite par la chef de division – Revenus annexée à la recommandation préparée par la chef de division – Permis et inspections en date du 7 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-06-563 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Étude et inventaire archéologique / Aide financière additionnelle

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-727 dans laquelle la Ville s'engage à payer 50 % des coûts du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-133 dans laquelle la Ville s'engage à payer un montant supplémentaire à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels pour l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT que la Maison Trestler a obtenu une prolongation pour sa demande de contribution pour le partage des frais du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux* pour l'année 2017-2018 puisque le projet de stabilisation des berges ne pouvait être réalisé avant le 1^{er} mars 2017 tel qu'exigé par le Programme;

CONSIDÉRANT que l'étude du potentiel archéologique, qui était une exigence du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux*, a recommandé qu'un inventaire archéologique, comprenant un inventaire préhistorique par sondages manuels aux 5 mètres et un inventaire par tranchées manuelles pour documenter les bâtiments historiques, soit réalisé sur toute l'emprise des travaux de stabilisation de berges dans le cadre d'un inventaire archéologique;

CONSIDÉRANT que l'estimation du budget pour l'inventaire archéologique équivaut à près de 46 000 \$, incluant les taxes applicables, montant qui sera ajusté selon le nombre d'heures réellement travaillées en fonction des zones finales d'excavation nécessaire aux travaux de stabilisation et de la perturbation potentielle des vestiges;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière sera déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* permettant ainsi de couvrir 70 % des frais de l'inventaire archéologique, engendrant ainsi une dépense supplémentaire de près de 15 000 \$, incluant les taxes applicables, représentant le 30 % restant;

CONSIDÉRANT que pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*, une étude supplémentaire réalisée par la firme de génie-conseil en charge du projet est nécessaire et que cette dernière coûterait environ 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'inventaire archéologique est essentiel à la tenue des travaux de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la lettre de demande d'aide financière supplémentaire de 16 000 \$ de la part de la directrice de la Maison Trestler, datée du 23 mai 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant supplémentaire de 16 000 \$, incluant les taxes applicables, soit versé à La Fondation de la Maison Trestler à titre d'aide financière pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une étude et de l'inventaire archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler, et ce, sur présentation de pièce justificative;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-06-564 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans la question prise en considération et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juin 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-258 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-258 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-06-565 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juin 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-260 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2017 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-260 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-06-566 Adoption / Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Hétu / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 30 mai 2017 un projet de règlement portant le n° 1734;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1734 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1734 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Hétu du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

17-06-567 Adoption avec changements / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 février 2015 un projet de règlement portant le n° 1270-49 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-49 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1270-49 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté avec changements, soit :

- La modification du contenu de l'annexe A intitulée « Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Harwood – De Lotbinière » afin d'y inclure un document plus complet et récent;
- L'ajout des articles 3 à 5 afin de remplacer l'expression « secteur Harwood » par « secteur commercial de la route Harwood » dans le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;
- L'ajout de l'article 6 afin de modifier le plan 16/17 concernant les grandes affectations du sol – secteur urbain en Annexe III en y ajoutant le plan 9.40.357, feuillet n° 1 de 1 intitulé « *Territoire concerné* » pour en faire partie intégrante comme Annexe B;

« ADOPTÉE »

17-06-568 Adoption de projet / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-257 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juillet à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-569 Avis de motion / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-06-570 Adoption de projet / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juillet 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-571 Avis de motion / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-06-572 Adoption de projet / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau Quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juillet 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-573 Avis de motion / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau Quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

« ADOPTÉE »

17-06-574 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1739-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1739-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1739 afin de remplacer les montants de la dépense et de l'emprunt et de remplacer l'annexe A ».

« ADOPTÉE »

17-06-575 Adoption de projet / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1740 intitulé :

« Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 juillet 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-06-576 Avis de motion / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740.

« ADOPTÉE »

17-06-577 Adoption / Règlement n° 1694-16 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions d'arrêt et de stationnement / Rues des Alouettes, du Canari et du Cardinal

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-16 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH) afin d'interdire l'arrêt des véhicules sur la rue des Alouettes, entre la route Harwood et la rue du Canari, et l'interdiction de stationnement sur la rue des Alouettes, entre la rue du Canari et le cul-de-sac, et sur les rues du Canari et du Cardinal ».

« ADOPTÉE »

17-06-578 Avis de motion / Règlement n° 2005-08 / Fonds de roulement

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 500 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général.

« ADOPTÉE »

17-06-579 Autorisations de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Passage de cyclistes les 25, 26 et 27 août 2017 dans le cadre de l'événement « Roulez pour vaincre la SLA »;
- Tenue de la Grande Guignolée des médias le 7 décembre 2017 à l'intersection située en face du 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes et à la sortie du stationnement du Costco à l'angle du chemin Dumberry et du croissant de la Marquise;
- Utilisation du parc de la Maison Valois pour la tenue d'une célébration de fin d'année scolaire le 30 juin 2017;
- Tenue d'un lave-auto le 16 juillet 2017 au 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

17-06-580 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-06-581 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-06-582 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 50 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier